

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### 11 mars 2010

*Le onze mars deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u>Etaient présents</u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Adjoints. Mesdames Véronique BOG, Stéphanie COULEE, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u>Absent excusé</u>	<i>Marie-Paule QUEANT, Chantal COUASNON, Luc GESBERT, Cyrille AMBERT (procuration à Bruno CORBIN), Maxime MONNIER (procuration à Damien SURGET)</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Madame Véronique BOG</i>

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :*

1. Approbation du compte rendu du 5 février 2010
2. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
3. Vestiaires de football
4. Champ de la Croix
5. Questions diverses

### 1) Approbation du compte rendu du 5 février 2010

Monsieur le Maire reprend les comptes rendus du 5 février 2010 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### 2) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 août 2008, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- l'article L 123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.

- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil Municipal et ce conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD [...] au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales. Il s'en suit la présentation du PADD par le Cabinet Architour.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

L'ensemble des conseillers présents partage les **deux enjeux** phares du PADD, à savoir :

- **s'affirmer comme une commune éco responsable à proximité de l'agglomération mancelle participant à la structuration, l'organisation du territoire tout en gardant son caractère rural,**
- **renforcer le caractère attractif et convivial de la commune offrant un cadre de vie de qualité durable.**

Les **orientations générales** du PADD ont ensuite été reprises :

Concernant l'objectif d'assurer **un développement du territoire équilibré, maîtrisé et durable**, les conseillers soulignent l'importance de la mixité sociale. Par la création de nouveaux logements locatifs à loyer encadré, la population restera jeune, ce qui est un moyen de conserver les classes des écoles primaires et maternelles. En outre, les habitants pourront bénéficier d'une offre de logements plus diversifiée permettant de réaliser un parcours résidentiel au sein de la commune.

Le débat s'oriente ensuite sur l'objectif de **soutenir le développement des activités économiques, agricoles et des commerces.**

L'importance de réserver des parcelles pour l'aménagement de futures zones artisanales est soulignée. En effet, certains artisans intéressés pour s'installer sur la commune ont dû renoncer à leur projet au vu de l'absence de zone artisanale. Il est donc important de prévoir des solutions pour l'installation sur la commune d'activités artisanales.

Les membres du conseil soulignent néanmoins que l'aménagement d'accès sécurisé devra être pensé, notamment concernant la zone prévue à côté de la salle polyvalente.

Concernant la préservation des terres agricoles, la question est posée de savoir si une distinction peut être faite entre les terres fertiles et celles qui ne le sont pas. Ce afin d'éviter de préserver des terres inintéressantes du point de vue agricole et de sacrifier celles qui le seraient pour des raisons de proximité urbaine. Le cabinet répond à cette question en indiquant que la géographie des terrains pouvant être urbanisés est assez contrainte, alors que les terres agricoles occupent un espace déjà important. Cette question ne constitue donc pas un enjeu important sur la commune.

Le soutien à l'agriculture biologique, que ce soit par le biais des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou l'introduction de produits bio à la cantine est un

principe largement partagé. Il est toutefois noté qu'il convient de vérifier que l'environnement de la commune permet le développement de l'agriculture bio (écoulement d'eau de productions non bio sur des terres susceptibles de se convertir au bio...)

Les conseillers reconnaissent l'enjeu que représente **la préservation des milieux naturels, la qualité des paysages et du patrimoine** notamment par la reconnaissance d'une trame verte et bleue ainsi que par une coupure verte entre les bourgs d'Étival et de Saint Georges.

Les conseillers approuvent l'objectif de **favoriser les déplacements alternatifs à la voiture**. Le covoiturage sera encouragé, des liaisons douces seront développées pour rejoindre les transports en commun (la gare de Voivres par exemple) et les lieux de vie d'Étival (le centre bourg, l'espace sportif, l'étang notamment). Les conseillers soulignent la nécessité de changer les mentalités sur ce point.

Les conseillers souhaitent mettre en place d'un **urbanisme plus économe en ressources**. Sur ce point, ils jugent judicieux de travailler en priorité sur les terrains proches du centre bourg.

L'amélioration des performances énergétiques du bâti existant est un enjeu reconnu des conseillers. Pour le réaliser, un partenariat devrait voir le jour entre la commune et le constructeur de certains logements des années 1970.

Concernant les actions exemplaires de type éco quartiers, les conseillers s'inspireront des exemples vus autour de l'agglomération rennaise lors de la visite prévue le 19 mars. Les communes visitées seront de taille comparable à Étival avec des exemples transposables sur la commune.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

### 3) Vestiaires de football

Monsieur le Maire indique que le plan de financement des vestiaires de football validé par délibération du 24 avril 2009 doit être mis à jour. Il présente donc les plans de financement suivants, qui reprennent :

- le plan de financement global des vestiaires
- le plan de financement de l'espace de rencontre associatif.

Plan de financement global des vestiaires de football :

Postes de dépenses	HT	Participations financières		
		Organismes	Montants	%
Travaux bâtiment	402 641 €	Région CTU	20 000 €	4,6 %
Maîtrise d'œuvre	30 198 €	Département	87 650 €	20,3%
		Ligue de Football	25 000 €	5,8 %
		Autres réserve parlementaire	80 000 €	18,5 %
		Communauté de communes	33 750	7,80%
		Maître d'ouvrage	186 439 €	43 %
<b>TOTAL</b>	<b>432 839€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>432 839 €</b>	<b>100 %</b>

Plan de financement de l'espace de rencontre associatif:

Postes de dépenses	HT	Participations financières		
		Organismes	Montants	%
Travaux bâtiment	76 289 €	Région CTU	20 000 €	24,4 %
Maîtrise d'œuvre	5 722 €	Département	16 607 €	20,2 %
		Ligue de Football	4 737 €	5,8 %
		Réserve parlementaire	15 158 €	18,5 %
		Communauté de communes	6 395	7,8%
		Maître d'ouvrage	19 114 €	23,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>82 011 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 011 €</b>	<b>100 %</b>

Les dépenses reprennent les coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux, proratisés en fonction de la surface que représente l'espace de rencontre associatif (72m<sup>2</sup>) par rapport à la surface totale des vestiaires (380m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les plans de financements des vestiaires de football et de l'espace de rencontre associatif,
- sollicite une aide régionale dans le cadre du contrat territorial unique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 4) Champ de la Croix

Monsieur le Maire expose l'avancée du projet intercommunal du lotissement situé au Champ de la Croix. Le 19 février 2010 les architectes ont présenté l'esquisse du projet, en présence de Monsieur Le Quéau, Vice Président de la Communauté de communes du

Val de Sarthe en charge de l'Aménagement de l'Espace et de Sarthe Habitat. L'esquisse étant un document de travail, elle est susceptible d'évoluer suite aux remarques formulées.

Lors de cette présentation, Monsieur le Maire a fait part d'une remarque des riverains : faire en sorte que la circulation se fasse en sens unique. L'architecte a répondu qu'un sens unique engendrerait une sortie dangereuse dans un virage. Monsieur le Maire va toutefois se rapprocher des architectes pour qu'ils approfondissent la possibilité du sens unique.

Monsieur le Maire commente ensuite la présentation powerpoint de l'esquisse réalisée par le cabinet d'architecte. Il est question de 10 logements locatifs, orientés nord-sud, de type T3 à T5. L'objectif est de créer des logements basse consommation, ce qui constitue le premier projet de Sarthe Habitat de ce type.

L'entrée et la sortie du lotissement sont prévues Cours Marcel Cerdan. Le chemin creux derrière le lotissement sera préservé. Un espace commun entre l'entrée du lotissement et le chemin creux sera créé. De par son positionnement, il devrait profiter à tous. Deux venelles seront insérées entre les logements au nord et au sud.

Dans l'étude exploratoire, une place était prévue route du Creux. Celle-ci est basculée dans l'esquisse sur la noue succédant à la voie et précédant le chemin piétonnier (sur cette noue sont prévus plusieurs emplacements de stationnement).

Les logements se présentent sous la forme suivante : une base cubique sur laquelle est rajoutée un module pour offrir des pièces supplémentaires. Il n'est pas prévu d'ouverture au nord. Ils seront équipés de panneaux solaires.

Le chantier se veut « propre » : les matériaux régionaux sont privilégiés, les émissions de gaz à effet de serre limités.

Les montants des loyers ne sont pas encore connus.



(schéma réalisé par le cabinet A+B)

Cette présentation suscite plusieurs remarques au sein du conseil municipal :

- La préservation du chemin creux est un atout souligné, de même que l'espace vert commun.
- Il manque un accès par la route du Creux.
- La présence de la voie de circulation, de la noue puis du chemin piétonnier permet de reculer les logements des constructions déjà existantes.
- L'architecture moderne des logements devra se marier avec l'architecture actuelle.
- Une attention particulière devra être portée sur les stationnements pour éviter l'encombrement du chemin piétonnier proposé, notamment les week end.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public, qui émet les remarques suivantes :

- Il serait souhaitable de créer une liaison piétonne entre le chemin du lotissement et la route du Creux.
- La circulation piétonne entre le Cours Marcel Cerdan et le lotissement devrait être conservée, ce point devrait être étudié en cas de double sens de la voie du lotissement.
- Le chemin creux, est-il protégé ?

Monsieur le Maire s'engage à faire part de ces remarques à Sarthe Habitat, la communauté de communes et le cabinet d'architectes.

## 5) Questions diverses

- Bruno CORBIN indique que
  - le local acquis pour être loué aux infirmières est en cours de rénovation par les agents communaux.
  - La construction des vestiaires avance malgré les 29 jours d'intempéries : la charpente et les fenêtres seront montées à partir de la semaine prochaine.
- Stéphane LANGLAIS revient sur les deux week-ends animés par les concours de pêche de truites organisés par l'association pour la préservation des milieux aquatiques. Le premier week-end, qui n'avait pas fait l'objet d'une forte communication n'a pas rassemblé beaucoup de pêcheurs. Le second en revanche a été un succès.  
Il précise également qu'un alevinage a eu lieu en février et que les jeux sont en cours d'installation, indique que la commission animation a instruit les demandes de subvention déposées en mairie. Elle présentera lors d'un prochain conseil les positions de la commission.
- Jean-Jacques LARDEUX rappelle le délai de réception des demandes de subvention auprès de l'association culturelle cantonale qui est fixé pour fin avril.

- Valérie DEROUIN informe le conseil
  - de la date de la chasse aux œufs : elle aura lieu le 4 avril.
  - De l'avancée du projet de pédibus : un sondage a été diffusé aux écoliers, le dépouillement est en cours.
  - Que le rouleau derrière la mairie est un don de Monsieur Briand pour écraser le blé. La structure en bois défectueuse va être remplacée. Un appel est d'ailleurs lancé pour récupérer des poutres usagées.
  
- François MORIN indique avoir été contacté par une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Il en rappelle le principe de fonctionnement : adhérer à l'association et commander un panier de légumes de saison par semaine. Une enquête sera diffusée pour savoir si des personnes de la commune sont intéressées.  
Il souligne que l'organisation du feu d'artifice doit être mise en place avec Saint Georges du Bois. Une rencontre avec l'artificier est prévue pour la fin du mois.
  
- Christian LEFFRAY relate les travaux en cours du syndicat de l'Orne Champenoise : la dératisation.
  
- Géraldine CROCHARD rappelle que l'inauguration des défibrillateurs aura lieu samedi 13 mars à 11 heures à la salle polyvalente.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 30. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 19 mars.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.